

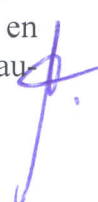
## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année le 28 octobre 2011 au Siège de la Banque à Yaoundé (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la BEAC et Président statutaire du CPM.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des tendances de l'économie mondiale durant les neuf premiers mois de l'année, ainsi que des prévisions économiques, monétaires et financières actualisées de la CEMAC en 2011.

Le CPM a ainsi noté que la croissance mondiale s'est ralentie au cours du deuxième trimestre 2011, en raison des effets récessifs du tremblement de terre et du tsunami ayant frappé l'Est du Japon, de la persistance de la crise de la dette souveraine dans les pays industrialisés, et de la mise en œuvre des mesures d'assainissement budgétaire dans les principales économies avancées. Toutefois, des différences persistent entre les régions : la croissance demeure relativement atone dans les économies avancées, et vigoureuse, bien qu'en léger ralentissement, dans les économies émergentes et en développement.

Au plan sous-régional, les perspectives macroéconomiques actualisées tablent sur une progression du PIB réel de 4,8 % en 2011. Cette tendance serait notamment entretenue par les bonnes performances du secteur des hydrocarbures, ainsi que le dynamisme des secteurs des services et des bâtiments et travaux publics. De même, les comptes publics, extérieurs et monétaires se conforteraient, en ligne avec la bonne tenue des cours des matières premières. De leur côté, les pressions inflationnistes resteraient modérées, quoiqu'en hausse, le taux d'inflation passant de 1,6 % en 2010 à 2,2 % en 2011. Enfin, le taux de couverture extérieure de la monnaie demeurerait confortable, au-dessus de 100 %.



Compte tenu de toutes ces dynamiques, et après analyse des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire, le CPM a décidé de :

- ✓ Maintenir inchangées les conditions d'intervention de la BEAC appliquées aux banques ;
- ✓ Maintenir inchangés les coefficients et le taux de rémunération des réserves obligatoires ;
- ✓ D'augmenter les Taux d'intérêt sur Placements Publics de 25 points de base.

Enfin, abordant les questions relatives aux réserves de change, le CPM a, d'une part, pris connaissance du rapport synthétique de la Salle des Marchés et de la situation de ces réserves à fin août 2011 et, d'autre part, approuvé la stratégie de gestion des réserves de change pour le quatrième trimestre de l'année 2011./-

Fait à Yaoundé, le 28 octobre 2011

**Le Président du Comité de Politique Monétaire,**



**Lucas ABAGA NCHAMA**